

# Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2024

Présents/hor zirenak : Kattalin Duhalde, Anne Marie Darguy, Maité Oxarango, Chantal Echevertz, Philippe Mongabure, Samuel BISCAY, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Patrick Barneche, Koxe Barbier, Arño Gastambide

Absents/excusés : Karine Perez, Virginie Sabaloue, Sabine Etcheverry, Frédéric Hernandez

## 1. Approbation comptes administratifs et comptes de gestion 2023

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 350 379,00
	Réalisé :	992 847,05
	Reste à réaliser :	211 800,00
Recettes	Prévu :	1 350 379,00
	Réalisé :	788 657,26
	Reste à réaliser :	11 452,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	856 159,00
	Réalisé :	528 977,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	856 159,00
	Réalisé :	887 748,89
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-204 189,79
Fonctionnement :	358 771,41
Résultat global :	154 581,62

#### ETAT DE LA DETTE

Tableau des annuités des emprunts Janvier 2024					
Emprunts	Montant init.	Début/Fin	Capital restant	Ann.2023	Ann.2024
Réhabilitation Trinquet	250 000,00	2009/2024	18 158,42	17 933,45	18 158,42
Réhabilitation presbytère	100 000,00	2011/2026	22 086,27	7 131,44	7 245,54
Construction multiple rural	320 000,00	2014/2028	102 856,98	22 857,16	22 857,16
Refection Apairi/Maison pour tous	130 000,00	2017/2031	72 329,37	8 547,80	8 654,29
Refection Apairi/Maison pour tous	120 000,00	2017/2031	64 000,00	8 000,00	8 000,00
Renovation Eclairage public	22 539,00	2023/2038	21 103,74	1 435,42	1 444,75
<b>Total</b>	<b>942 539,00</b>		<b>300 534,78</b>	<b>65 905,27</b>	<b>66 360,16</b>

Convention de portage EPFL					
Terrain Elissalde 20 ans	365 089,00	2013/2032	119 448,65	13 272,08	13 272,08
Maison Beltzategia 24 ans	244 618,00	2017/2041	158 223,08	13 587,01	9 812,84
Terrain Arotcarena 6 ans	223 306,00	2023/2028	186 088,74	37 217,75	37 217,75
<b>Total</b>	<b>833 013,00</b>		<b>463 760,47</b>	<b>64 076,84</b>	<b>60 302,67</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 775 552,00</b>		<b>764 295,25</b>	<b>129 982,11</b>	<b>126 662,83</b>
--------------	---------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT HARRIETAKOBORDA

### Investissement

Dépenses	Prévu :	264 005,00
	Réalisé :	99 631,14 (Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	264 005,00
	Réalisé :	263 050,00 (134 050€ Réel + 129 000€ Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	380 835,00
	Réalisé :	230 977,16 (99 631.14 Réel + 131 346.01€ Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	380 835,00
	Réalisé :	288 367,14 (186 390€ Réel + 101944.14€ Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	163 418,86
Fonctionnement :	57 389,98
Résultat global :	<b>220 808,84</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT LANDALUXIA

### Investissement

Dépenses	Prévu :	294 612,00
	Réalisé :	101 251,36 (Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	294 612,00
	Réalisé :	<b>126 531,01 (Réel)</b>
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	421 746,00
	Réalisé :	<b>101 251,67 (Réel)</b>
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	421 746,00
	Réalisé :	101 251,36 (Ordre)
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	25 279,65
Fonctionnement :	-0,31
Résultat global :	<b>25 279,34</b>

Après explications et comparaisons par rapport aux prévisions, les trois comptes administratifs de l'année 2023 ont été votés. Les montants apparaissant sur les budgets annexes ne reflètent qu'une partie de l'activité de viabilisation qui se terminera courant 2024.

**Le quitus de gestion a été donné à Mr Le maire.**

**Le rapport de gestion a été également voté à l'unanimité.**

## **2. Adhésion service commune Observatoire fiscal partagé**

Mr le Maire expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres se sont dotées d'un observatoire fiscal partagé depuis 2018.

La Communauté d'Agglomération a ainsi déployé une offre d'ingénierie auprès de ses communes membres, en matière de fiscalité directe locale et de dotations.

Cet observatoire fiscal partagé a vocation à accompagner les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires

Afin de conférer une dimension plus intégrée à l'observatoire fiscal partagé, jusqu'à présent non formalisé, et alors que la démarche de schéma de mutualisation est également engagée au sein du territoire, son fléchage sous la forme d'un service commun a paru opportun.

Il est donc proposé que soit mis en œuvre un service commun « Observatoire fiscal partagé » à compter du 1er janvier 2024 avec les communes du territoire sous la forme d'une convention. Le coût de ce service sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mr le Maire est autorisé à signer cette convention.

## **3. Adhésion à la SCIC EKINDAR**

Lors de notre séance du 9 juin 2023, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à rédiger une lettre d'engagement pour notifier le souhait de la commune de participer au projet d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable proposée par l'association Izpindar

Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective à l'échelle du Pôle du Pays de Hasparren, et considérant que le code de l'énergie requiert que producteurs et consommateurs d'une boucle locale d'autoconsommation collective soient réunis au sein d'une même entité juridique, il a été décidé de retenir la forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

La SCIC assurera les activités suivantes :

- le développement et l'exploitation de procédés de production d'électricité par l'utilisation d'énergie renouvelable et notamment l'énergie solaire
- le développement de l'autoconsommation collective à l'échelle de la boucle locale d'autoconsommation collective à l'échelle du Pays de Hasparren et au travers du rôle de « Personne Morale Organisatrice »
- l'ingénierie de projets de développement d'énergie renouvelable
- la mise en place des actions de sensibilisation et de formation sur la maîtrise des consommations et la production d'énergie renouvelable.

Les statuts de la SCIC Ekindar prévoient qu'une collectivité territoriale ou un EPCI souscrive et libère :

- au moins 50 parts sociales pour une collectivité territoriale de moins de 5 000 habitants
- au moins 100 parts sociales pour une collectivité territoriale de plus de 5 000 habitants
- au moins 500 parts sociales lors de son admission pour tout autre collectivité territoriale ou EPCI.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune d'Ayherre à la SCIC Ekindar au titre du collègue des « Collectivités et organismes publics » avec la souscription au capital de la SCIC Ekindar à hauteur de 50 parts sociales de 20 € chacune, soit 1 000 €.

## **4. Lancement de la concertation sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise au plus tard le **31 Mars 2024** puis transmise au référent préfectoral.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- de mettre à disposition du public les pièces<sup>1</sup> permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 26 Février 2024 au 01 Mars 2024 avec une mise à disposition d'un cahier de recueil des idées ou suggestions.
- D'organiser une consultation par voie électronique du 26 Février 2024 au 01 Mars 2024 sur le site mairie : <http://www.ayherre.fr/>
- et de recevoir directement tous les avis et contributions le samedi 02 Mars de 9h à 11h à la mairie
- à l'issue de cette concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Accord du conseil municipal pour ces modalités et les dates prévues.

## **Questions diverses**

Attribution des terres communales louées par Mr Hirigaray (Herve Parachou quitte le conseil).

5 agriculteurs sont candidats à la location de ces terres (GAEC Mougica, Frédéric Mirande, Pascal Minjou, Hervé Parachou, Julien Darraidou. Après passage en commission, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de louer ces terres à Hervé Parachou. En particulier, cela pérennisera son activité de Chef d'exploitation.

Choix de l'équipe d'assistantes maternelles candidates à la location des locaux de Beltzagitea : suite à l'appel à personnes intéressées par cette location, nous avons reçu une candidature d'une équipe de trois personnes prêts à se lancer dans le projet. Elles répondent aux différents critères obligatoires (voir cv).

Le conseil municipal autorise cette équipe à démarrer la procédure d'agrément.

Passage Korrika le 15 mars à 01h30 Route de Bonloc à Saint Esteben. Ayherre, comme les années précédentes participera et achètera le kilomètre dédié au village.

Décision à prendre pour acquisition terrain parcelle B1419 et préemption sur terrain B1418. Les procédures sont lancées, les coûts financiers à apprécier mais la logique voudrait que nous acquérions ces deux parcelles en même temps. Affaire à suivre

Piégeage frelons asiatiques : rappel pour la mise en place cette fin de mois

Maintien en bon état des lieux recevant des containers à poubelles : mis à clés, tourner les poubelles avant ramassage et attention aux amendes destinées à responsabiliser les villageois laissant trainer leurs poubelles.

La seance est levée à 22h30

Le Maire Arño Gastambide